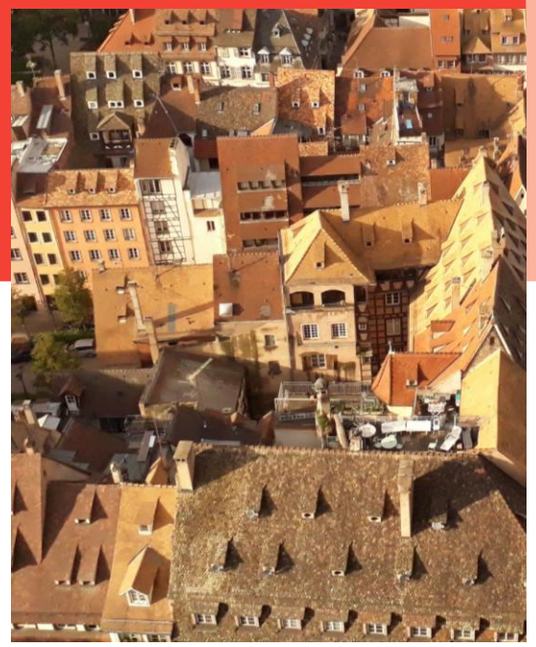
MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

ALSACE **UDAP Haut-Rhin / Bas-Rhin**

UNITES DEPARTEMENTALES DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

FICHE CONSEIL

Châssis de toiture



Les châssis de toit ne sont pas des éléments traditionnels. Ils créent des surfaces vitrées réfléchissantes sur des toitures traditionnellement mates en terre cuite, générant des points d'appels visuels au détriment de la cohérence du tissu bâti. Cependant, leur installation peut être admise dans certaines conditions.

OBJECTIFS

- ✓ Préserver la cohérence du paysage bâti traditionnel.
- ✓ Installer les châssis de toit sur des surfaces peu ou non visibles depuis l'espace public.
- ✓ Préférer un modèle de type patrimoine avec meneau central.
- ✓ Préférer l'étude de lucarnes traditionnelles plutôt qu'un trop grand nombre de châssis de toiture.

Conditions permettant l'implantation de châssis de toiture

Sur le bâti ancien, ils peuvent être admis dans certaines conditions :

- non visibles depuis le domaine public.
- à éviter en second niveau de combles.
- deux maximum par pan de toit.
- de proportions verticales 55x80 ou 80x100.
- axés sur les baies des étages inférieurs ou sur leurs trumeaux.
- encastrés, sans costière ni volet roulant.

RAPPEL

En secteurs protégés, tout projet de modification de couverture d'un bâti doit faire l'objet d'une déclaration de travaux à déposer en mairie, accompagnée des :

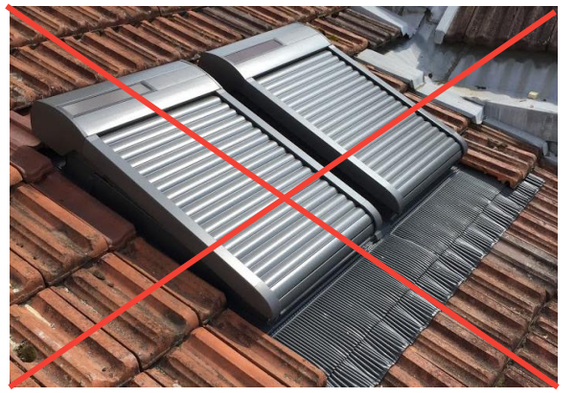
- *Plans, coupes, élévations de l'existant et des modifications projetées.*
- *Renseignements sur les matériaux.*
- *Photographies du lieu.*



Châssis de toit de type patrimoine

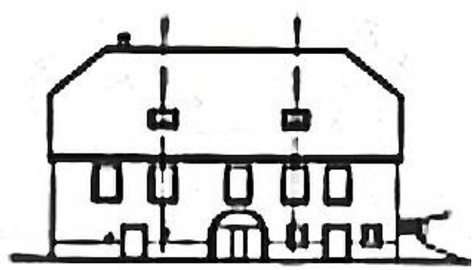
- Pour permettre une meilleure intégration, le châssis de toit doit être de type patrimoine, afin de ressembler à d'anciennes petites tabatières : avec barre métallique verticale centrale sur le vitrage.
- Il doit être de teinte sombre, posé encastré dans le plan de couverture sans éléments en saillie et sans volet roulant.





Composer la façade

Axer les châssis de toit sur la largeur du toit ou sur les baies et les trumeaux du niveau inférieur afin d'obtenir une meilleure composition de façade.



Augmenter l'apport de lumière

- Dans le cas où 2 châssis de toit ne suffiraient pas, préférer la création de plusieurs lucarnes traditionnelles.
- La forme et le nombre possible de lucarnes dépend de la nature du bâti concerné (maison à colombages, corps de ferme, immeuble de rapport…) et de la pente du toit.





CONTACT

UDAP du Bas-Rhin
Palais du Rhin, 2 place de la République
67082 STRASBOURG - 03 69 08 51 00
udap.bas-rhin@culture.gouv.fr

UDAP du Haut-Rhin
17 place de la Cathédrale
68000 COLMAR - 03 89 20 26 00
udap.haut-rhin@culture.gouv.fr

C1 Données Internes